

Se donner pour la Vie, la course nocturne !

REGLEMENT DE LA COURSE

- 1) La course nocturne est organisée le 24 Septembre 2010 à 21h conjointement par les associations Laurette Fugain, Grégory Lemarchal et Fondation Greffe de Vie dans le cadre de leur évènement « Cœur de Vies » destiné à sensibiliser le grand public au Don de Vies.
- 2) Le parcours fait environ 3 kilomètres dans les rues de Paris avec un point de départ et d'arrivée place de l'Hôtel de Ville (75004).
- 3) L'épreuve est ouverte aux personnes valides et en situation de handicap (sauf rollers) athlètes licenciés ou non licenciés, de toutes nationalités et aux enfants de plus de 10 ans. Les participants mineurs doivent fournir une autorisation parentale. Celle-ci est disponible sur simple demande auprès de Caroline Bronsard : carolinebronsard@laurettefugain.org.

Les coureurs participent à la course sous leur propre et seule responsabilité (ou sous la seule responsabilité de leurs parents pour les enfants mineurs).

- 4) L'épreuve de course hors stade se déroulera à allure libre, sans classement ni chronométrage.
- 5) L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents consécutifs à un mauvais état de santé. Les coureurs et marcheurs participent sous leur propre responsabilité ou sous la responsabilité de la personne ayant signée l'autorisation parentale pour les mineurs. Les participants licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence. Les autres participants sont invités à s'assurer individuellement.
- 6) L'organisateur est couvert par une assurance en responsabilité civile.
- 7) Les inscriptions pour la course nocturne se feront via la plate-forme <http://laurettefugain.aiderdonner.com/sedonnerpurlavie> jusqu'au 19/09/2010 inclus puis à partir de 14h du 22/09/2010 au 24/09/2010 jusqu'à 18h place de l'Hôtel de Ville s'il reste des places disponibles.

Le nombre d'inscrits sera limité à 1500.

Il n'y aura pas de vestiaire sur place.

Les enfants malades ou en rémission voulant participer à la course en étant porté par des bénévoles via différents moyens de transport tels que des joëlettes ou handi-bikes doivent



s'inscrire via l'adresse internet de la référente Monique Legoff : moniklegoff@yahoo.fr. Une autorisation parentale sera également demandée pour participer à cette course. Elle vous sera délivrée sur simple demande à l'adresse mail indiquée ci-dessus auprès de Monique Legoff. Il est expressément stipulé que les enfants malades ou en rémission sont inscrits par leurs parents sous la seule responsabilité de ceux-ci qui seuls, ou en concertation avec leur médecin traitant, appréciant l'aptitude de l'enfant concerné à participer à la course (que ce soit par ses propres moyens ou transporté par des bénévoles). L'organisateur et les associations Laurette Fugain, Grégory Lemarchal et Greffe de Vie déclinent toute responsabilité quant à la décision de l'aptitude des enfants malades ou en rémission à participer à la course ou quant à leur participation à la course.

L'inscription à la course nocturne implique l'acceptation du présent règlement ainsi que les conditions générales de la plate-forme www.aiderdonner.com. Tout engagement est personnel et ne peut faire l'objet [de remboursement ou] d'indemnité quelque motif que ce soit, y compris si en cas de force majeure le programme devait être annulé.

- 8) Les dossards et tee-shirt seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité le vendredi 24/09/2010 à 18h, place de l'Hôtel de Ville, auprès des bénévoles de l'espace « accueil coureurs », après signature du présent règlement, et la remise de l'autorisation parentale signée pour les mineurs. Aucun dossard ne sera envoyé par courrier. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.
- 9) L'organisateur se réserve le droit de refuser la participation de toute personne ne respectant pas le règlement et à toute autorité en matière d'organisation.
- 10) Pour sa participation à la course nocturne, chaque concurrent autorise expressément les associations Laurette Fugain, Grégory Lemarchal et Greffe de Vie à utiliser ou faire utiliser ou faire reproduire, sur tout support, par tous moyens connus ou inconnus à ce jour, son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la manifestation en vue de toute exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles et futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.
- 11) La participation à la course implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.